



STOP AU COMMERCE DES ÉLÉPHANTS!



**FONDATION
FRANZ WEBER**



DAVID SHEPHERD
**WILDLIFE
FOUNDATION**

4 PROPOSITIONS POUR ASSURER LA SURVIE DES ELEPHANTS D'AFRIQUE



D'après le récent rapport d'évaluation globale de l'IPBES, plus d'un million d'espèces sont menacées d'extinction, dont plusieurs d'ici quelques décennies seulement. D'après ce même rapport, ce que l'on nomme désormais la «sixième extinction de masse» des espèces de la planète est notamment causée par «l'exploitation directe des organismes» par les êtres humains.

La vitesse de cette extinction est sans précédent dans l'histoire de l'humanité – les populations de faune et de flore sauvages ont diminué de 60% en seulement 40 ans.

Plus de 20'000 éléphants sont massacrés chaque année pour leur ivoire, ce malgré une prise de conscience croissante au niveau international. Combien d'éléphants tombés sous les coups des braconniers faudra-t-il encore pour que les gouvernements et le

secteur privé se rendent compte que tout commerce, toute exploitation de l'espèce mènera inévitablement à son extinction?

Certains pays, la société civiles et des individus engagés reconnaissent qu'il est urgent de fermer les marchés nationaux d'ivoire et de mettre un terme à tout commerce de l'ivoire. Pourtant, quelques États continuent à demander la réouverture du commerce international de l'ivoire et la vente de leurs stocks d'ivoire – pour un profit à court terme– et poussent les éléphants à leur disparition. La Fondation Franz Weber (FFW) et David Shepherd Wildlife Foundation (DSWF) luttent depuis des années pour obtenir l'interdiction totale du commerce de l'ivoire. Pour nous, il est inacceptable d'accorder une valeur commerciale à des produits issus d'animaux ou de plantes sauvages, pour satisfaire la demande humaine. Personne au monde n'a besoin d'ivoire – sauf les éléphants.

La FFW et DSWF soutiennent les propositions et documents de travail soumis par la Coalition pour l'éléphant d'Afrique (CEA) à la 18ème Conférence des Parties à la CITES – celles-ci permettront d'améliorer la protection internationale des éléphants, et de mettre fin au commerce de l'ivoire.

CoP18 Prop. 12: Proposition de transfert des populations d'éléphants d'Afrique du Sud, du Botswana, de la Namibie et du Zimbabwe à l'Annexe I

- Entre 1980 et 2015, la population d'éléphants d'Afrique a diminué de 68%.
- La seule mesure qui ait, à ce jour, permis d'endiguer le braconnage et le trafic de l'ivoire fut l'inscription de tous les éléphants d'Afrique à l'Annexe I CITES en 1989.
- Le braconnage demeure intensif en Afrique. Les «points chauds» se sont déplacés d'Afrique de l'Est vers l'Afrique australe (en particulier le Botswana), où vit plus de la moitié des éléphants d'Afrique.
- Il faut que les critères de la CITES pour une inscription à l'Annexe I soient appliqués aux populations d'éléphants d'Afrique à l'échelle du continent, et non de chaque pays individuellement – il s'agit en effet d'une espèce hautement migratoire et transfrontalière.
- Au vu du « déclin marqué » dont a souffert l'espèce (plus de 50% depuis 1980), causé par le braconnage continu pour l'ivoire, les critères biologiques pour une inscription à l'Annexe I sont remplis.

Nous soutenons donc le transfert des populations d'éléphants de l'Afrique du Sud, du Botswana, de la Namibie et du Zimbabwe à l'Annexe I.

CoP18 Doc. 44.2: Demande de restriction du commerce d'éléphants vivants en modifiant la définition des «destinataires appropriés et acceptables».

- La CITES permet la capture d'éléphants d'Afrique sauvages, y compris les éléphanteaux, pour exportation vers des zoos hors de leur aire de répartition. Depuis 2012, plus de 100 éléphants (y compris des bébés) ont été envoyés du Zimbabwe vers des zoos chinois.
- Le commerce d'éléphants vivants provoque de nombreux décès des éléphants capturés à l'état sauvage, en raison du traumatisme ou des conditions cruelles qu'ils subissent soit durant le transit, soit à leur destination.
- Les seules destinataires qui peuvent être qualifiés «d'acceptables» pour les éléphants sauvages sont des lieux de conservation in situ dans leur aire de répartition naturelle.

Nous soutenons les modifications proposées pour restreindre la définition des « destinataires appropriés et acceptables » aux « programmes de conservation in situ ou des zones sécurisée dans la nature au sein de l'aire de répartition naturelle de l'espèce », sauf dans des cas de transports temporaires liés à des situations d'urgence.

Nous soutenons également les recommandations aux Parties de mettre en œuvre des mesures visant à minimiser les impacts négatifs sur les populations sauvages, et à promouvoir leur bien-être social.



CoP18 Doc. 69.5: Appel à la fermeture de tous les marchés intérieurs d'ivoire, puisqu'ils ont un impact direct sur le commerce illégal et le braconnage.

- L'on assiste depuis plusieurs années à un élan international favorable à la fermeture des marchés intérieurs d'ivoire, puisqu'ils ont un impact direct sur le commerce illégal et le braconnage.
- Les marchés intérieurs d'ivoire « légaux » du Japon et l'UE contribuent de manière décisive au trafic de l'ivoire.

- Les dispositions CITES actuellement applicables sont lacunaires, en ce sens que, d'après elles, seuls les marchés qui « contribuent au braconnage ou au commerce illégal » devraient être fermés.
- L'on a constaté une augmentation dramatique du taux de braconnage après les ventes en une fois d'ivoire de 1999 et 2008. Les ventes et marchés légaux donnent l'impression que l'ivoire est un produit à haute valeur économique, et lui confère ainsi une valeur commerciale, qui engendre les abattages illégaux.

Nous soutenons les révisions recommandées, à savoir que «TOUTES» les Parties et non-Parties devraient fermer leurs marchés domestiques d'ivoire, et que le commerce autorisé par le biais d'exemptions restrictives soit mieux contrôlé.



CoP18 Doc. 69.4: Demande d'amélioration de la gestion des stocks officiels d'ivoire.

- Beaucoup de gouvernements détiennent encore des stocks d'ivoire, qui posent des problèmes de sécurité et financiers. Ces stocks courent de grands risques de vols, et d'écoulement sur les marchés illégaux.
- Les stocks d'ivoire officiels créent l'expectative que le commerce de l'ivoire pourrait être rouvert.

- Actuellement, les données sur les stocks d'ivoire mondiaux et les problèmes de gestion (y compris les vols et l'écoulement sur le commerce) sont lacunaires. En outre, les orientations pratiques sur la gestion des stocks d'ivoire tardent à être établies par la CITES.

Nous soutenons les recommandations de la Coalition pour l'éléphant d'Afrique (CEA) visant à finaliser et publier les orientations pratiques pour la gestion des stocks, y compris leur utilisation.

Nous SOUTENONS la CoP18 Prop. 13 – Inscription du Mammouth laineux à l'Annexe II CITES, afin d'améliorer la réglementation du commerce d'ivoire d'éléphants en évitant le blanchiment / la fausse identification de l'ivoire de mammouth.

Nous recommandons que la CoP18 REJETTE les propositions suivantes, incompatibles avec la protection des éléphants d'Afrique

- **CoP18 Prop. 10:** Proposition de transfert de la population d'éléphants de la Zambie de l'Annexe I à l'Annexe II
- **CoP18 11:** Modification de l'annotation à l'inscription des populations d'éléphants de l'Afrique du Sud, du Botswana, de la Namibie et du Zimbabwe pour permettre la réouverture du commerce de l'ivoire

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES QUATRE PROPOSITIONS DE LA COALITION POUR L'ÉLÉPHANT D'AFRIQUE



- La Coalition pour l'éléphant d'Afrique (CEA) est une alliance de 32 pays africains qui a pour but la protection des éléphants d'Afrique des menaces que fait peser sur eux le commerce international de l'ivoire.
- La CITES est la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction. L'objectif de ce traité est d'assurer la coopération internationale pour éviter que le commerce international d'animaux et de plantes sauvages ne menace leur survie.
- Les éléphants sont massacrés – le commerce illégal des espèces tue en moyenne 20'000 à 30'000 éléphants chaque année.
- Les marchés légaux d'ivoire alimentent le commerce illégal et les abattages d'éléphants. Malgré cela, le Japon et plusieurs États-membres de l'UE continuent de garder ouverts leurs marchés domestiques d'ivoire, estimant qu'ils ne contribuent pas au commerce illégal ou au braconnage des éléphants. Les pays africains sont les mieux placés pour témoigner de ce qu'il se passe chaque jour sur le terrain. Pour eux, la relation entre ces marchés nationaux et le braconnage/commerce illégal est évidente.
- Les marchés légaux d'ivoire constituent la couverture parfaite pour blanchir de l'ivoire obtenu illégalement en braconnant les éléphants.
- Permettre des ventes d'ivoire crée l'impression que ce produit a encore une valeur commerciale, ce qui stimule les marchés illégaux et la criminalité environnementale transnationale. Le trafic de

l'ivoire aggrave les conflits, la corruption, la pauvreté, et menace la sécurité nationale – non seulement en Afrique, mais dans le monde entier également.

- Lors d'une consultation publique fin 2017, des dizaines de milliers de personnes sondées au sein de l'UE ont demandé une restriction de la réglementation européenne sur le commerce de l'ivoire. La Commission européenne doit respecter la volonté du peuple et prendre des mesures urgentes pour fermer les marchés domestiques d'ivoire en Europe.
- Des mesures ont été prises par l'UE pour suspendre les exportations d'ivoire brut en mai 2017, mais elles constituent une réponse insuffisante et continuent à permettre le commerce d'antiquités en ivoire travaillé, qui peuvent être vendues à l'interne et réexportées sans permis. De plus en plus d'ivoire illégal est travaillé en Afrique, puis exporté de manière illégale vers les marchés asiatiques. Cet ivoire est blanchi sur les marchés européens en les faisant passer pour des « antiquités ». Tant que les marchés légaux existeront, les réseaux criminels continueront de profiter des lacunes du système européen.
- Nous saluons les actions entreprises par de nombreux pays pour fermer leurs marchés nationaux d'ivoire, notamment la Chine, Hong Kong RAS, Taïwan et les États-Unis. La France, le Luxembourg, le Royaume-Uni et la Belgique ont également pris des mesures visant à la fermeture de leurs marchés.
- Le Japon constitue désormais le plus gros marché légal d'ivoire au monde, malgré les liens évidents entre les marchés légaux et le braconnage des éléphants.



**FONDATION
FRANZ WEBER**



DAVID SHEPHERD
**WILDLIFE
FOUNDATION**

Fondation Franz Weber
ffw.ch

David Shepherd Wildlife Foundation
davidshepherd.org